

LETTRE D'INFORMATION

PROJET ÉOLIEN DU MONT HERBÉ

#2



ÉDITO

Nordex France développe le projet éolien du Mont Herbé depuis le début de l'année 2017.

En tant que porteur de projet, nous participons à atteindre l'objectif de transition énergétique en développant des projets sur l'ensemble du territoire. Les communes de Cormeilles et Villers-Vicomte contribuent également à ce changement.

Diverses études ont été réalisées (environnementale, acoustique, paysagère et de danger) afin de vérifier la compatibilité des éoliennes sur ces communes. Ces étude prennent fin au courant du mois de Décembre 2018.

«Nous veillons à nous assurer que ce projet s'inscrit de manière durable et qu'il soit adapté aux besoins des riverains et aux enjeux du territoire.»

Thibaut Oliver, Chef de projets éolien Nordex France

CHIFFRES CLÉS



4 ÉOLIENNES

(3 sur Cormeilles, 1 sur Villers-Vicomte)



36,6 GWh / AN

Production annuelle moyenne

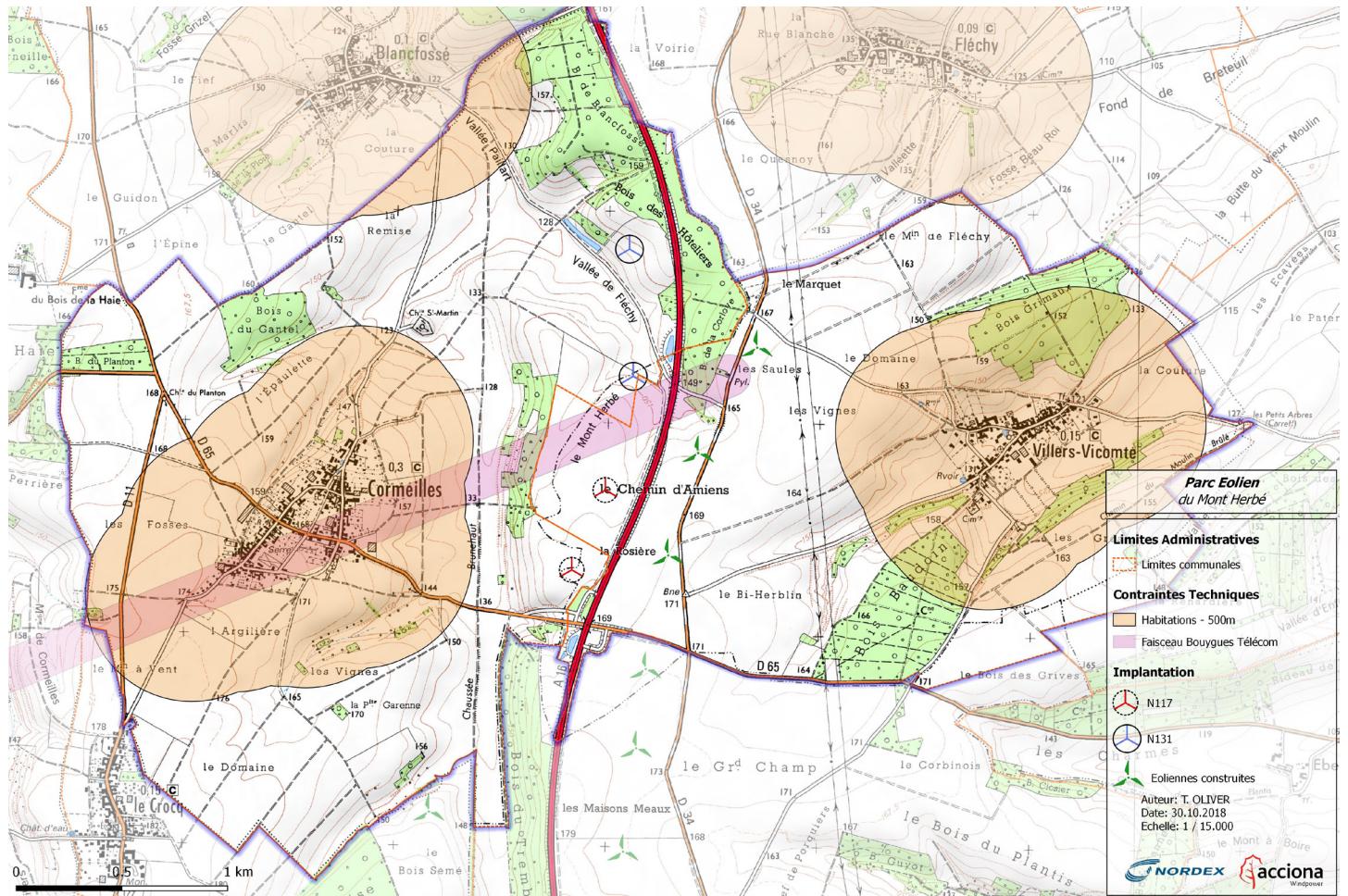


6.500 FOYERS

(Chaudrage compris)

L'IMPLANTATION DU PROJET

L'implantation des 4 éoliennes du parc du Mont Herbé respecte une distance supérieur aux distances réglementaires (500m). En effet, les éoliennes prévues se trouvent à plus de 900m des habitations les plus proches.



© NORDEX

COMMENT CONCEVOIR UNE IMPLANTATION ?



Le respect des distances aux habitation (500m) et à l'autoroute A16 (hauteur d'éolienne).



Les vents dominants Sud-Ouest pour orienter la position des machines



Une distance entre les éoliennes de 500 à 650m préconisé pour contrer les effets de sillage.



Le respect du plafond aérien de l'aéroport de Beauvais.

Les indications du mât de mesure (installé sur Cormeilles depuis la fin mars 2018) sur la puissance et la fréquence des vents nous permettent également de déterminer le modèle et le nombre d'éolienne.

«Qu'est ce qu'un sillage?»

À l'arrière de chaque éolienne se développe un sillage tourbillonnaire. Dans ce sillage, la vitesse du vent est diminuée puisque la première éolienne a capté une partie de l'énergie cinétique du vent.

Un espacement est nécessaire pour que la deuxième éolienne sur l'alignement ne soit pas gênée par le sillage de la première. Pour une éolienne de 165 m de hauteur, une distance de 650 m est conseillée dans le sens des vents dominants.

PRÉSENTATION DES ÉTUDES

L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

Un diagnostic complet de la faune et de la flore a été réalisé par le bureau d'étude indépendant **ENVOI Environnement** spécialisé dans l'étude de la biodiversité. Les prospections ont été réalisées sur un cycle biologique complet de décembre 2017 à novembre 2018. Les enjeux du site étant jugés faibles pour la faune et la flore. L'étude met l'accent sur le suivi des oiseaux et des chauves-souris. Elle recense les oiseaux en migration post-nuptiale et pré-nuptiale, en hivernage ainsi que les espèces nicheuses dans un périmètre de 500m autour de la zone de projet.



Les enjeux concernant l'avifaune migratrice, hivernante et nicheuse sont globalement considérés comme faibles sur le site. La densité et variété des espèces sont moyennes avec des populations communes et non menacées.



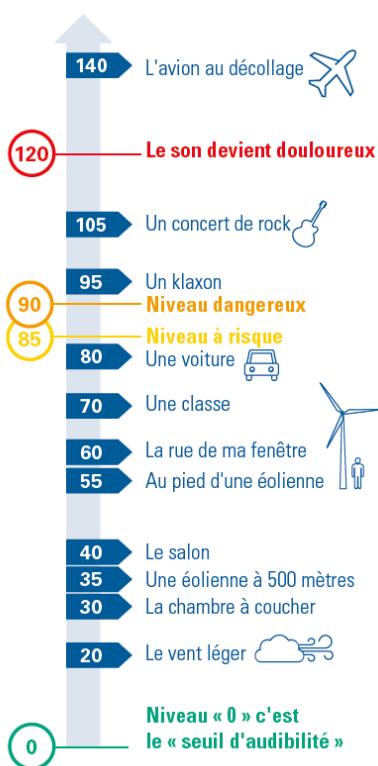
Au delà de 50m des espaces boisés et des lisières, l'activité des chauves-souris est faible. La pipistrelle commune est l'espèce la plus représentée sur le site et exerce une activité localement modérée.

FOCUS SUR L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

L'étude, réalisée par **Sixense Environnement**, a consisté dans un premier temps, à la mesure du bruit ambiant aux alentours des maisons les plus proches du parc en projet.

Grâce à la pose de sonomètres, le bureau d'étude mesure les niveaux de bruits actuels.

Le bruit des éoliennes est ensuite simulé afin de vérifier la conformité du parc avec la réglementation en vigueur.



La réglementation française (la plus contraignante d'Europe) autorise au delà d'un bruit ambiant de 35 dB, l'émergence sonore de :

- 5 dB(A) en période diurne
- 3 dB(A) en période nocturne

Le fonctionnement du parc est ainsi adapté, notamment au moyen de bridage, pour respecter de faibles émergences en tout point de mesure quelques soient la vitesse et la direction du vent.

L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

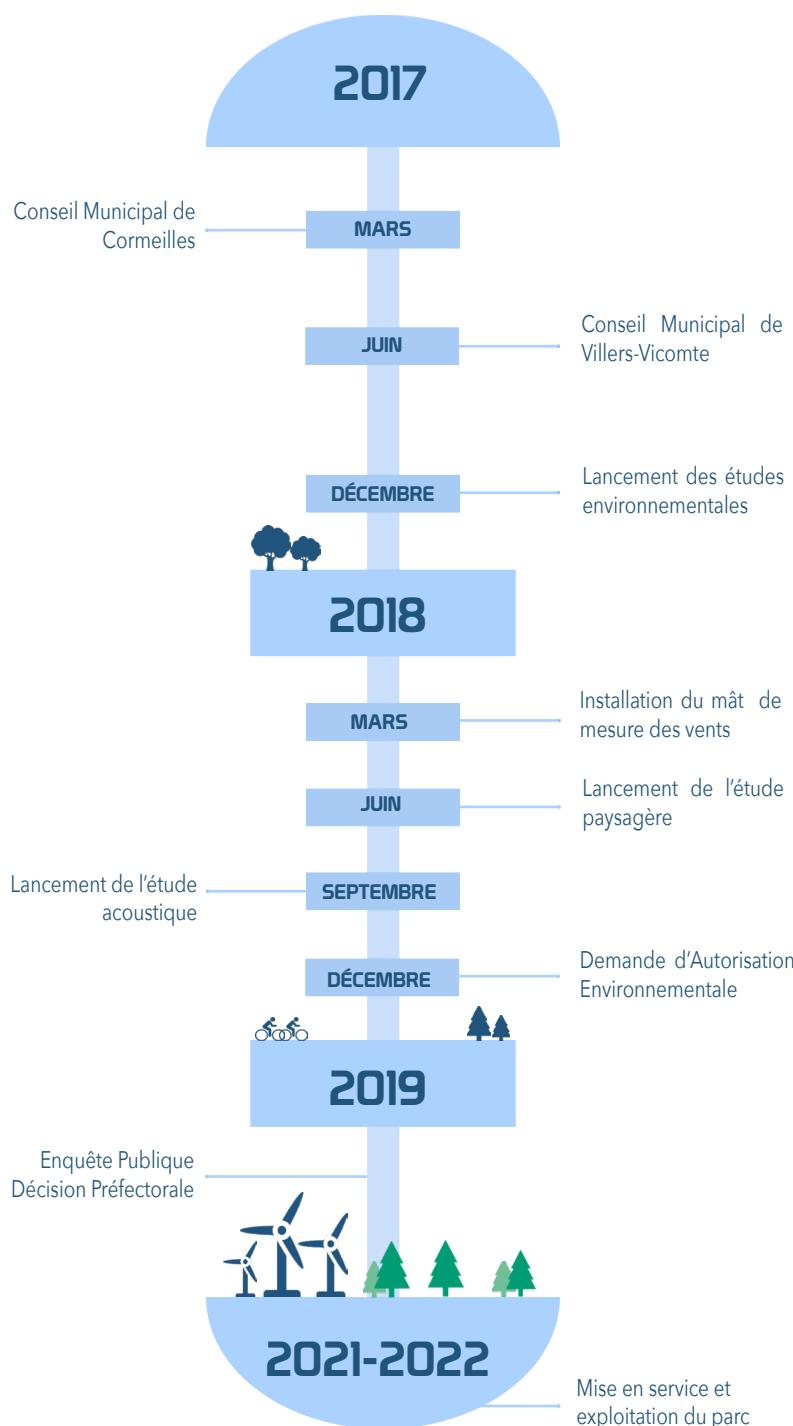
Pour une meilleure intégration du parc du Mont Herbé dans le paysage, NORDEX France s'efforce de respecter les recommandations de l'expert de la société **DLVR**, en charge de l'étude paysagère.

Elle consiste en l'évaluation des incidences visuelles depuis les éléments remarquables du paysage (notamment les sites et monuments classés et/ou inscrits).

Des photomontages ont été réalisés depuis plus de 35 points différents afin d'évaluer cette intégration du projet dans le paysage et valider l'implantation définitive.



LE CALENDRIER DU PROJET



L'ENQUÊTE PUBLIQUE

« Comment se déroule une enquête publique? »

Un commissaire-enquêteur indépendant et neutre est désigné par le tribunal administratif pour réaliser l'enquête. Pendant l'enquête, les citoyens peuvent prendre connaissance du dossier des travaux envisagés et formuler des observations.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur émet un avis favorable ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis reçus.

« Qui participe à l'enquête publique? »

L'enquête publique est ouverte à tout le monde. L'information se fait dans un rayon réglementaire de 6km autour du site d'implantation.

« Comment participer? »

L'enquête publique sur le projet éolien du Mont Herbé devrait intervenir à la fin de l'année 2019. Il est possible de consulter le dossier du projet en mairie, pendant les permanences du commissaire enquêteur ou lors des horaires d'ouverture.

Il est également possible de prendre connaissance de l'ensemble des documents comme l'étude d'impact et poser des questions au commissaire-enquêteur.

Un registre est disponible afin que l'ensemble des riverains puissent exprimer leur remarques. Il est aussi possible d'envoyer une contribution par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur en mairie ou encore par courrier électronique.

« Que se passe-t-il après? »

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont consultatifs et ont pour seule fonction d'éclairer le Préfet pour prendre sa décision. Le préfet devrait rendre sa décision au début de l'année 2020.

CONTACTEZ-NOUS

Thibaut OLIVER
NORDEX France
toliver@nordex-online.com

